



CONDITIONS GÉNÉRALES ET PARTICULIÈRE DE VENTE

Ce sont celles fixées par l'extrait du décret n° 94490 du 15/06/94 pris en application de l'article 31 de la loi n° 92645 du 13/07/92.

Ce document ainsi que notre page internet dédiée au voyage constituent l'offre préalable prévue aux articles 96 et 97. Elles sont spécifiques à ce voyage et viennent en complément des conditions générales de vente que vous pouvez retrouver sur notre site en suivant le lien suivant :

https://www.planet-tours.fr/conditions-generales/

Les prix des voyages ont été calculés au regard des tarifs valables à la date d'élaboration de la brochure.

Conditions de paiement : La moitié de votre voyage est à régler à la réservation et le solde 75 jours avant le départ.

Important : pour les voyageurs solo, les inscriptions en chambre à partager sont acceptées sous réserve que d'autres personnes manifestent le même désir. Dans le cas contraire, le voyageur concerné devra régler le voyage sur la base de la chambre individuelle.

Frais d'annulation

D'une façon générale, il sera retenu 150 € de frais de dossier par personne pour toute annulation après signature du bulletin d'inscription.

Dans tous les autres cas, les frais d'annulation seront les suivants :

- De 90 jours à 75 jours avant le départ : 200 € par personne.
- Et moins de 75 jours avant le départ : le montant total du voyage.

Dans tous les cas, le montant du dossard est, en plus, non remboursable.

Pour éviter tout litige, l'annulation de participation au voyage doit nous être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception. Le fait de ne pas régler le solde du voyage dans les délais sera considéré comme une rupture du contrat.

Annulation de la part de l'organisateur

L'Agence Planet-Tours se réserve le droit d'annuler le voyage ou séjour pour raison technique ou de force majeure. Dans ce dernier cas, l'organisateur devra prévenir le client au MINIMUM 30 jours avant le départ. Cependant le montant du dossard, pour la participation au marathon, reste acquis au client.

Assurances : Assistance, rapatriement, frais médicaux à l'étranger, perte de bagages, annulation, assurance course

Nos tarifs ne comprennent pas les assurances : assistance, rapatriement, frais médicaux à l'étranger, perte de bagages, annulation, assurance course (**contrat ASSUREVER**). Nous vous proposons ces assurances aux prix repris sur la rubrique Tarifs pour vous permettre de voyager l'esprit libre.

L'assurance annulation doit être souscrite dès l'inscription au voyage ou au plus tard la veille du premier jour d'application des pénalités dans le barème de l'organisateur. Au-delà, le barème des frais d'annulation ayant débuté, il est impossible de la souscrire. Le montant du dossard est non remboursable et reste dû au voyageur.

Notre responsabilité ne saurait être engagée en cas de litige avec la compagnie d'assurance.

Formalités de police

Pour les ressortissants de la communauté européenne, une carte d'identité de moins de 10 ans ou un passeport en cours de validité est obligatoire. Les ressortissants étrangers séjournant en France peuvent avoir, en plus de leur passeport, besoin d'un visa; ils devront le faire établir par le Consulat le plus proche de leur domicile sur présentation de l'attestation de voyage que nous leur fournirons après leur inscription et le règlement du premier acompte. Planet-Tours ne saurait être tenu pour responsable en cas de refus de la part du Consulat intéressé.

Responsabilité

L'Agence Planet-Tours ne saurait être tenue pour responsable en cas de retards, pannes, avaries, faits de grève avant et pendant le voyage, ainsi que l'interruption ou la suppression de parcours inspirée par l'intérêt à la sécurité des voyageurs.

Planet-Tours ne saurait être tenu pour responsable, quel qu'en soit la raison, pour les billets de préacheminement d'avion, de train ou de tout autre moyen de locomotion réservés et achetés directement par les clients.





SYNTHESES DES GARANTIES DE L'ASSURANCE

PRESTATIONS	MONTANTS TTC maximum par personne
ANNU	ILATION DE VOYAGE
	18 000 € / personne et 40 000 € / évènement
Maladie grave, accident corporel grave ou décès	Aucune franchise
Annulation en toutes causes justifiées Annulation en cas d'attentat ou de catastrophe naturelle à destination	• Franchise de 50 € / personne
	VOL MANQUE
Prise en charge d'un nouveau billet d'avion dans le cas d'un départ dans les 24 heures	Maximum 50 % du montant total de votre forfait initial ou 80 % du montant total de votre vol sec
in the second se	RETARD AERIEN
Retard > 4 heures	 10 % du montant du voyage (250 € maximum)
the second secon	ET EFFETS PERSONNELS
	* 2 000 € / personne et 10 000 € / évènement
 Vol, destruction totale ou partielle, perte ⇒ Franchise uniquement en cas de dommage aux valises 	• 50 € / valine
Frais de reconstitution des documents d'identité	• 150 € / personne
Retard de livraison des bagages > 12 heures	 Indemnité forfaitaire de 150 € / personne
FRAIS D'IN	ITERRUPTION DE SEJOUR
Suite à un retour anticipé	Prorata temporis
Suite à un rapatriement médical	Valeur du voyage initial
INDIVIDUEL	LE ACCIDENT DE VOYAGE
Capital décès ou invalidité permanente	• 7 500 € maximum / personne et 70 000 € maximum / évènement
	CIVILE VIE PRIVEE A L'ETRANGER
Dommages corporels, matériels et immatériels	• 1 000 000 € maximum / évênement.
₩ Franchise	• 75 €/ sinistre
RE	TOUR IMPOSSIBLE
Frais de prolongation de séjour	 10 % du montant du voyage / nuit / personne avec un minimum de 50 € (maximum
➤ Franchise d'1 nuit	5 nuits)
ASSIST	ANCE RAPATRIEMENT
Transport / Rapatriement	• Frais réels
Retour des membres de la famille ou de 2 accompagnants	Billet retour + taxi
Présence hospitalisation	 Billet aller-retour et 80 € / jour (maximum 10 jours)
Prolongation de séjour	• 80 € / jour (maximum 10 jours)
Frais médicaux à l'étranger	• 150 000 € / personne
Urgences dentaires	• 180 € / personne
 ➡ Franchise frais médicaux et urgences dentaires Rapatriement du corps 	30 € / personne / évènement Frais réels
Frais funéraires	*2 500 € / personne
R	ETOUR ANTICIPE
En cas d'hospitalisation ou de décès d'un membre de la famille, de la	* Billet retour + taxi
garde d'enfant ou du remplaçant professionnel	AND TO A CONTROL OF THE CONTROL OF T
En cas d'attentat survenant à destination	Billet retour + taxi
En cas de sinistre au domicile	* Billet retour + taxi
ASS	SISTANCE VOYAGE
Avance de la caution pénale	• 15 000 € / personne
Prise en charge des honoraires d'avocat	*3 000 €/ personne
Frais de recherche et de secours en mer et en montagne	• 7 500 € / personne • 1 500 € / personne
 Avance de fonds en cas de vol, perte ou destruction des papiers Envoi de médicaments 	1 500 € / personne Frais d'envol
HIMAN TO AND THE RESIDENCE OF THE PARTY OF T	N SANITAIRE – EN OPTION
	1 • 16 000 € / personne et 40 000 € / évènement
 Annulation pour maladie grave suite épidémie ou pandémie Annulation en cas d'absence de vaccination contre le Covid 19 	Franchise: aucune, 10% ou 20% selon option choisie
Annulation pour refus d'embarquement à l'aéroport, à la gare ferroviaire,	The second secon
à la gare routière ou à la gare maritime de départ suite à prise de	
température	,
Téléconsultation avant départ	• 1 appel • Frais réels
Rapatriement médical en cas d'épidémie ou de pandémie	
 Rapatriement médical en cas d'épidémie ou de pandémie Retour impossible 	 1 000 € maximum par personne et 50 000 € maximum par groupe
Rapatriement médical en cas d'épidémie ou de pandémie	

Pour connaître toutes les dispositions générales et spéciales détaillées, rendez-vous sur : https://www.planet-tours.fr/assurance/